

Guide des études Licence 1 Économie Gestion

Département Économie - Gestion
Site de Dunkerque

2023 – 2024



Responsable d'année :

Florian Botte

✉ florian.botte@univ-littoral.fr

Président du jury :

Constantin Napoléon

✉ constantin.napoleon@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Martine Lavogier

✉ martine.lavogier@univ-littoral.fr

☎ 03 28 23 68 86

Bureau : 1412

Accueil des étudiants :

lundi, mardi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30

Table des matières

1	Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation	3
2	Calendrier universitaire	6
3	Structure globale des enseignements	7
4	Structure des enseignements du semestre 1	9
5	Structure des enseignements du semestre 2	21
6	Informations pratiques	34
7	Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes	36
8	Réglementation des examens en licence	37
9	LanSAD	50

1 Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation

La première année de la Licence Economie - Gestion (EG) s'inscrit dans un cursus de formation soucieux de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire.

Identité

La licence EG s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs sociologiques, juridiques, politiques ainsi que les langues. Les enseignements ne se contentent donc pas de cours dans le domaine de l'économie et de la gestion, mais ils abordent aussi d'autres domaines qui dotent l'étudiant d'une véritable culture générale.

Objectifs

La licence EG se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- formant à passer le concours d'enseignement secondaire,
- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau des Masters et des cursus de formations des grandes écoles.

Certains enseignements sont donnés uniquement en Cours Magistral (CM), d'autres bénéficient aussi d'un encadrement resserré avec des Travaux Dirigés (TD) organisés avec des effectifs réduits. Quel que soit l'enseignement, l'étudiant se doit de travailler en autonomie : pour toute heure de cours en présentiel, on considère qu'il faut que l'étudiant travaille de son côté 4 heures (relecture du cours, préparation des exercices, rédaction de fiches de synthèse, révisions, etc.).

Au-delà des cours obligatoires, l'étudiant est incité à suivre des activités supplémentaires, que ce soit par la pratique sportive, l'apprentissage d'une langue, l'expérience d'un stage facultatif (qui peut se faire en plusieurs fois) ou l'auto-formation pour consolider sa maîtrise du français (projet Voltaire). L'ensemble de ces activités sont susceptibles d'octroyer un bonus pris en compte dans la moyenne. C'est donc aussi à l'étudiant d'être acteur de son parcours à l'université pour savoir en saisir les opportunités qui lui sont offertes.

Évaluation

Sauf mention contraire dans ce guide, l'ensemble des enseignements donne lieu à une évaluation sur la base des principes suivants :

1/ En session 1, pour les enseignements sans Travaux Dirigés, la note finale est à 100% celle de l'examen final. Pour les enseignements avec Travaux Dirigés, la note finale est

à 50% la note d'examen final et à 50% la note de contrôle continu (laquelle est a priori basée sur deux évaluations).

2/ En session 2, seule la note obtenue à l'épreuve de rattrapage compte (le contrôle continu disparaît).

Les étudiants absents à une évaluation doivent impérativement justifier de leur absence auprès du secrétariat et de l'enseignant. Toute absence à un examen terminal est sanctionnée par une ABI, laquelle s'avère bloquante pour la validation de l'année, quand bien même l'étudiant aurait la moyenne sur l'ensemble des matières. Les absences injustifiées à une épreuve de contrôle continu donnent lieu à un 0. Les étudiants redoublants gardent les notes obtenues les années précédentes pour les matières validées. Ils peuvent aussi demander à conserver le bénéfice des notes d'examen obtenues par le passé, même si ces notes sont inférieures à la moyenne. Il est par contre impossible de demander à conserver la note de TD de l'année passée en ne repassant que l'examen terminal de la matière considérée.

Les étudiants salariés doivent se déclarer auprès du secrétariat au plus tôt. Du fait de l'impossibilité potentielle à assister à tous les cours et TD, le régime d'évaluation repose alors intégralement sur l'examen terminal. Pour les mêmes raisons, les étudiants reconnus avec le statut de sportif de haut niveau (justificatif à fournir auprès du secrétariat dès que possible) et les étudiants en enjambement disposent du même régime d'étude aménagé.

Les étudiants en réorientation peuvent demander la validation d'études de certaines matières obtenues dans leur cursus d'origine. Il convient cependant d'arbitrer judicieusement, étant donné que le jury n'importerait pas la note de la filière d'origine, mais qu'il validerait la matière concernée à 10 uniquement. Les demandes de validation de matières sont à formuler le plus tôt possible auprès du président du jury et du responsable d'année.

Pour obtenir son année, les étudiants doivent obtenir la moyenne globalement. Cependant, les étudiants qui auraient la moyenne à l'ensemble de l'année mais qui auraient une absence injustifiée à un examen terminal dans une matière ne valident pas leur année. Par ailleurs, il n'est pas obligatoire d'avoir la moyenne à toutes les matières ou à tous les blocs de compétences. En effet, le principe de compensation s'applique à différents niveaux : entre les matières d'un même bloc de compétences; entre les blocs de compétences d'un même semestre; entre les semestres. Les étudiants qui auraient validé un semestre uniquement peuvent bénéficier du statut de l'enjambement (AJAC) pour démarrer l'année supérieure, mais à la condition d'avoir au moins 8,5/20 de moyenne globalement sur le semestre non-validé.

Déroulement des épreuves

1. Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
2. Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.

3. Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
4. Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
5. Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.
6. Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints et déposés sur le bureau des surveillants.
7. Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
8. L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.
9. Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
10. Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
11. Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
12. Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
13. En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels, tout en laissant les moyens de finir l'épreuve à l'étudiant, permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée.

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral. En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

2 Calendrier universitaire

Semestre 1	
Début des CM	Mardi 5 septembre 2023
Début des TD	À partir du lundi 18 septembre 2023
Interruption pédagogique	Du samedi 28 octobre 2023 après les cours au lundi 6 novembre 2023 matin
Partiels semestre 1	Semaine du 18 au 23 décembre 2023
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 après les cours au mardi 8 janvier 2024 au matin
Jury & CPP semestre 1	Février 2024

Semestre 2	
Reprise des CM	Lundi 8 janvier 2024
Reprise des TD	À partir du Lundi 15 janvier 2024
Vacances d'Hiver	Du samedi 02 mars 2024 après les cours au lundi 11 mars 2024 au matin
Vacances de Printemps	Du samedi 20 avril 2024 après les cours au lundi 6 mai 2024 au matin
Partiels semestre 2	Semaine du 15 avril 2024
Jury & CPP semestre 2	Semaine du mai 2024
Examens session 2	Semaine du 17 juin 2024
Jury session 2	Semaine du 8 juillet 2024

3 Structure globale des enseignements

Semestre 1						
Blocs de compétences	Unités constitutives (UC)	CM	TD	Coef	ECTS	
B1	Introduction à l'Analyse Économique	24	15	4	4	
Bloc analyse économique	Histoire des Faits Économiques	30		4	4	
B2	Introduction à la Gestion des Entreprises	24	15	4	4	
Bloc outils de gestion	Introduction au droit	24	15	4	4	
B3	Mathématiques 1	20	15	4	4	
Bloc Techniques quantitatives	Informatique (certification Pix)		15	3	3	
B4	Atelier de méthode		15	3	3	
Bloc compétences transversales	Méthode de recherche documentaire		6	1	1	
	Anglais		25	3	3	
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant					

Semestre 2						
Blocs de compétences	Unités constitutives (UC)	CM	TD	Coef	ECTS	
B1	Macroéconomie	24	15	5	5	
Bloc analyse économique	Microéconomie	24	15	4	4	
B2	Comptabilité Générale	24	15	5	5	
Bloc outils de gestion						
B3 Bloc Techniques quantitatives	Statistiques 1	20	15	4	4	
B4 Bloc compétences transversales	Atelier de méthode		15	3	3	
	Approches des différents univers professionnels	20		2	2	
	Anglais		25	3	3	
B5 Bloc ouvertures disciplinaires	Introduction à la sociologie	24		4	4	
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant					

4 Structure des enseignements du semestre 1

Introduction à l'analyse économique

Enseignants : Constantin Napoléon & Mohamed Belhedi

Objectifs du cours : Ce cours a comme premier objectif de faire assimiler aux étudiants les principes économiques fondamentaux indispensables à l'analyse économique. Dans ce sens, la construction du cours présente de manière systématique ces principes en les illustrant par des études de cas dans une variété de contextes familiers. Le deuxième objectif du cours est de sensibiliser les étudiants sur les enjeux, les effets et les limites de la politique économique dans une économie mondialisée.

Plan du cours :

1. Introduction : Qu'est-ce que l'économie ?
 - 1.1 Définition : une science nouvelle
 - 1.2 Un objet scientifique et social
 - 1.3 Une méthode, du théorique à l'empirique
 - 1.4 L'économie est-elle une science ?
 - 1.5 La distinction économie positive économie normative
 - 1.6 Les effets contre-productifs des récompenses
2. L'évolution de la théorie économique
 - 2.1 Les précurseurs de la pensée économique : les mercantilistes et les physiocrates
 - 2.2 Les Classiques : triomphe du libéralisme
 - 2.3 Marx, une version radicale de la pensée classique
 - 2.4 L'analyse keynésienne
 - 2.5 Evolutions récentes : ruptures et continuités
3. Représentation et comptabilité d'une économie nationale
 - 3.1 Le cadre analytique des modèles macroéconomiques
 - 3.2 Le tableau économique d'ensemble (TEE)
 - 3.3 Le PIB et sa décomposition
 - 3.4 Pour récapituler
4. Consommation, épargne et investissement
 - 4.1 La consommation
 - 4.2 L'épargne
 - 4.3 L'investissement
5. Inflation et déflation

- 5.1 L'inflation
- 5.2 La désinflation
- 5.3 La déflation
- 6. Le chômage : évolution et analyses
 - 6.1 Le chômage : définitions, mesures et évolutions
 - 6.2 Les explications du chômage
- 7. Les politiques économiques
 - 7.1 Les politiques de régulation du cycle économique
 - 7.2 Les politiques structurelles

Bibliographie :

BLANCHARD Olivier et COHEN Daniel, Macroéconomie, Pearson Education, 2012
GENEREUX Jacques, Introduction à l'économie, Points, 2001
MANKIW Grégory N. et TAYLOR Mark P., Principes de l'économie, de Boeck 2013
SLOMAN John et WRIDE Alison, Principes de l'économie, 7e éd., Pearson Education, 2011
H. Denis, Histoire de la pensée économique, PUF, Collection Quadrige, 2008.
E. Combe, Précis d'économie, PUF, 2012.
L. Orio, J.-J. Quilès, Keynes Les enjeux de la Théorie générale, Armand Colin, 2009.

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : questions de cours ou dissertation

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Histoire des faits économiques

Enseignants : Dylan Devos

Objectifs du cours : L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases d'une culture générale en histoire économique. En particulier, il s'agit de montrer comment l'Histoire des sociétés façonne et est façonnée par les grandes évolutions économiques. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction au cours d'histoire de la pensée économique ayant lieu au second semestre.

Plan du cours :

Introduction. Économie et histoire des faits : essais de définition

Partie 1. Les économies pré-industrielles : l'Économie au sein de l'histoire longue

Chapitre 1. Essors et effondrements des civilisations antiques : entre guerres et progrès techniques

Chapitre 2. L'économie médiévale : du féodalisme aux prémices de la modernité

Chapitre 3. L'économie des royaumes européens : mercantilistes et physiocrates au conseil des Princes

Partie 2. Les révolutions industrielles et l'avènement du capitalisme victorien

Chapitre 4. Le Royaume-Uni, berceau de la révolution industrielle

Chapitre 5. La diffusion de la révolution industrielle dans le monde

Chapitre 6. Le travail au cœur de la révolution industrielle

Partie 3. Mondialisations et financiarisations : le XXe siècle comme siècle de « grandes transformations »

Chapitre 7. De la Belle Époque à la Première Guerre Mondiale : intensification nationale et extension internationale de la logique capitaliste

Chapitre 8 D'une guerre à l'autre : le capitalisme financier, des Années Folles à la Grande Dépression

Chapitre 9 L'économie depuis 1945 : entre État-Providence et nouveau capitalisme financiarisé

Bibliographie :

BAIROCH, P. (1997), Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVI^e siècle à nos jours, 3 volumes, Paris : Gallimard.

BAIROCH, P. (1994), Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique, Paris : La Découverte.

BRASSEUL, J. (2010), Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes, Paris : Armand Colin.

BRAUDEL, F. (1985), La Dynamique du Capitalisme, Paris : Arthaud.

GALBRAITH, J.K. (2007), Économie Hétérodoxe, Paris : éditions du Seuil.

POLANYI, K. (1944, [1983]), La Grande Transformation. Aux Origines Politiques et Économiques de notre Temps, Paris : Gallimard.

Modalités d'évaluation : examen final

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : questions de cours et question d'application

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Introduction à la gestion des entreprises

Enseignants : Abdelkader Chehah & Carine Ouedraogo

Objectifs du cours : Ce cours a pour objectifs :

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- de maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.

Plan du cours :

Introduction : Qu'est-ce que la gestion ?

Partie 1 L'entreprise

Chapitre 1. Présentation générale

Chapitre 2. L'entreprise - une organisation structurée

Partie 2 Analyse des principales fonctions

Chapitre 1. La fonction commerciale

Chapitre 2. La gestion de la production

Chapitre 3. La logistique – Les achats

Chapitre 4. La gestion des ressources humaines (la GRH)

Chapitre 5. La gestion comptable et financière

Bibliographie :

Calmé, Hamelin, Lafontaine, Ducroux, Gerbaud, Introduction à la gestion, Dunod, 2009.

Pottier P, Introduction à la gestion, Foucher, 2001.

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : questions de cours & cas pratique

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Introduction au Droit

Enseignants : Fatima Ait Bamar & Gilbert Ali

Plan du cours :

Introduction

Approche historique, politique et sociale du droit

Approche fonctionnelle du droit

A. Les fonctions de la règle de droit : organiser, imposer, modéliser

1. Organiser

2. Imposer

3. Modéliser

B. Les caractères de la règle de droit

1. La règle de droit est générale :

2. La règle de droit est obligatoire

Approche doctrinale du droit

A. La distinction droit public – droit privé

1. Le droit public

2. Le droit privé

3. Difficultés soulevées par cette distinction

B. La distinction droit objectif / droits subjectifs

Conclusion de cette introduction

Chapitre 1. Les fondements du droit

1.1. Le droit naturel

1.2. Le positivisme

Chapitre 2. Les sources institutionnelles du droit positif

2.1. Les sources supérieures à la loi

2.1.1.A. La Constitution

2.1.2.B. Les traités internationaux

2.2. La loi

2.2.1.A. La multiplicité des lois en droit français

2.2.2.B. Les interventions gouvernementales dans le processus législatif

2.3. Les actes soumis à la loi

Chapitre 3. Les contrôles des lois et des règlements : du respect de la hiérarchie des normes et de la gestion des conflits

- 3.1. Trois formes de contrôles
- 3.2. Les instances des contrôles, les acteurs
 - 3.2.1. Le Conseil Constitutionnel
 - 3.2.2. Le Conseil d'Etat
 - 3.2.3. Le contrôle de conventionalité exercé par les juridictions ordinaires
- 3.3. De la promulgation des normes juridiques
 - 3.3.1. L'entrée en vigueur des lois
 - 3.3.2. La disparition de la force obligatoire des lois
 - 3.3.3. Les conflits de la loi dans le temps
 - 3.3.4. La loi dans l'espace

Chapitre 4. Les sources complémentaires de la loi

- 4.1. Les principes généraux du droit
- 4.2. La coutume
 - 4.2.1. La notion de coutume
 - 4.2.2. Les rapports entre loi et coutume
- 4.3. La jurisprudence
 - 4.3.1. Généralités
 - 4.3.2. La jurisprudence est-elle une source de droit ?
- 4.4. La doctrine

Chapitre 5. L'organisation de la justice en France

- 5.1. L'organisation juridictionnelle française
 - 5.1.1. Les juridictions administratives F
 - 5.1.2. Les juridictions judiciaires
 - 5.1.3. Le Tribunal des conflits, juridiction chargée de régler les problèmes de compétence juridictionnelle.
- 5.2. De quelques principes fondamentaux de la justice F
- 5.3. La preuve et les modes de preuve
 - 5.3.1. L'objet de la preuve
 - 5.3.2. La charge de la preuve en droit civil
 - 5.3.3. Les modes de preuve.

Bibliographie :

Modalités d'évaluation : contrôle continu (30%) et examen final (70%)

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : dissertation

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Mathématiques

Enseignants : Messaoud Khabzaoui

Objectifs du cours : Le cours de Mathématiques est consacré à deux chapitres bien distincts et indépendants. Le chapitre 1 présente les matrices rectangulaires et les matrices carrées ainsi que les opérations usuelles faites avec elles, addition, combinaisons linéaires et produit, puis inverse d'une matrice 2×2 par les formules de Cramer. Il se poursuit avec l'usage des matrices pour résoudre des systèmes linéaires à 2 ou 3 variables. Le chapitre 2 donne un aperçu des fonctions d'une seule variable réelle, notamment des fonctions polynomiales puis des deux fonctions fondamentales que sont le logarithme et l'exponentielle. La dérivée d'une fonction est introduite et on montre quelles informations apporte la dérivée. A cette occasion la question de l'optimum d'une fonction est abordée. Le chapitre se finit avec l'introduction des dérivées partielles.

Plan du cours :

Chapitre 1. Matrices.

- 1.1. Définition, exemples d'application en gestion de la paye, en finances.
- 1.2. Sommes et combinaisons linéaires.
- 1.3. Produit de deux matrices carrées. §4. Les systèmes linéaires à 2 ou 3 variables. Méthode d'élimination.
- 1.4. Inversion d'une matrice carrée 2×2 . §5. Les formules de Cramer.

Chapitre 2. Les fonctions.

- 2.1. Qu'est ce qu'une fonction ?
- 2.2. Les fonctions polynomiales.
- 2.3. La dérivée d'une fonction numérique.
- 2.4. La fonction exponentielle.
- 2.5. la fonction logarithme.
- 2.6. La règle de Fermat.
- 2.7. Les dérivées partielles d'une fonction de deux ou trois variables.

Bibliographie :

Modalités d'évaluation : contrôle continu et Examen terminal. Le contrôle continu est constitué de l'évaluation sur Pythagore (coefficient $1/4$), un DS en TD (coefficient $1/2$), un DS en CM (coefficient 1). Le contrôle continu et l'examen final représentent tous deux 50% de la note finale.

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : devoir écrit

Documents autorisés : calculatrice

Crédits ECTS : 4

Informatique

Enseignants : Florian Becuwe

Objectifs du cours : Créer des documents textes structurés, acquérir les bases du tableur et préparer à la certification PIX

Plan du cours :

1. Traitement de texte : structure hiérarchique, mise en forme, illustrations, mise en page, méta-données et liens
2. Tableur : réalisation d'une feuille de calcul avec graphique, formules, fonctions, adressage des cellules et formatage conditionnel
3. Préparation à la certification PIX

Modalités d'évaluation : contrôle continu : 50% épreuves surveillées ou réalisées en autonomie & 50% obtenu via la certification pix (le candidat devra s'être positionné avant la certification sur au moins 5 compétences sur <https://pix.fr>)

Crédits ECTS : 3

Atelier de méthode

Enseignants : Lucas Leuliet

Objectifs du cours : Créé en 2020, l'atelier de méthode est destiné à améliorer les compétences écrites et orales des étudiants. Il prend la forme d'un enseignement de culture générale au cours duquel les étudiants pourront acquérir, actualiser ou développer des connaissances fondamentales en matière de compréhension, de réflexion et d'expression. Cet enseignement permettra aux étudiants de se questionner, de problématiser et de prendre position sur des thématiques précises renvoyant aux grands enjeux contemporains de notre société. L'ambition est d'outiller au mieux les étudiants pour réussir leur cursus universitaire en se focalisant sur la prise de note, la prise de parole, la maîtrise du français, l'utilisation d'outils numériques, la rédaction de dissertation ou encore la présentation d'exposé. Au travers de divers médias (lecture de texte, visionnage d'extrait vidéo, audition de podcast, ...), les étudiants seront amenés à s'informer et renforcer leur savoir afin de participer de manière active dans le cadre des TD au travers de débats ou de productions de contenus (note de synthèse, dissertation, exposé, etc.).

Prérequis :

Une connaissance globale des sujets d'actualité et de société. La curiosité, l'ouverture d'esprit et l'esprit critique sera forcément un plus.

Modalités d'évaluation : contrôle continu (1/3 participation, 2/3 production écrite et/ou orale) 50% & examen final 50%

Crédits ECTS : 3

Méthodologie documentaire

Enseignants : Anne de Maupeou

Objectifs du cours : La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher... et trouver des documents correspondant à ses thèmes de recherche. Elle réunit un ensemble de compétences (trouver la BU, trouver des documents, les évaluer, citer vos sources, rédiger une bibliographie...) pour mener des recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.

La Bibliothèque universitaire de l'ULCO, la BULCO, est à la fois un lieu d'études et de recherche, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera à acquérir ces compétences documentaires indispensables à votre réussite.

A cette fin, un dispositif de formation **à distance** a été conçu pour valider progressivement ces compétences documentaires : le programme **CAP SUR LA METHODOC** est composé de 4 blocs de compétences : **EMBARQUER** (se repérer dans son environnement documentaire), **CABOTER** (savoir trouver un document), **VOGUER** (savoir trouver des documents pertinents sur un sujet de recherche) et **NAVIGUER** (savoir citer ses sources et rédiger une bibliographie). En L1 vous devez maîtriser les niveaux Embarquer et Caboter ainsi qu'une partie des compétences du niveau Voguer.

Plan du cours :

- Connaissance de la BULCO
- Typologie documentaire
- Décryptage d'une référence bibliographique
- La recherche simple sur Calypso
- Localiser les documents à la BULCO
- Les niveaux d'information
- Les bases de données d'articles : Généralis et Europresse
- Sensibilisation au plagiat

Cours accessibles sur le site web [CAP SUR LA METHODOC](#).

Estimation du temps de travail nécessaire (lecture des fiches, visionnage des vidéos, quiz d'auto-évaluation) : 12 heures

Modalités d'évaluation : questionnaire sur la plateforme Moodle, Réussite Méthodoc

Type d'épreuve : questionnaire sur la plateforme Moodle : possibilité de le faire deux fois (la meilleure note sera prise en compte)

Crédits ECTS : 1

Anglais

Enseignants : Grégory Marteel, Sophie Mott, Cédric Vantielcke, Pierre Poisson, Léane Catez

Objectifs du cours : Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

Modalités d'évaluation : contrôle continu, examen final et travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO

Crédits ECTS : 3

5 Structure des enseignements du semestre 2

Macroéconomie

Enseignants : Florian Botte

Objectifs du cours : L'objectif du cours est de donner aux étudiants un savoir en comptabilité nationale et de poser les bases du raisonnement macroéconomique. En particulier, il s'agit de donner une représentation d'une économie nationale et de son fonctionnement. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction aux principaux problèmes macroéconomiques et aux grandes théories macroéconomiques qui en traitent.

Plan du cours :

- Introduction
- 1. Comptabilité nationale
 - 1.1. Les secteurs institutionnels et leurs fonctions
 - 1.2. La construction des agrégats et le bouclage macroéconomique
- 2. Faits stylisés
- 3. La théorie néoclassique
 - 3.1. La nature de l'économie selon les classiques
 - 3.2. Les principes fondamentaux de la macroéconomie classique
 - 3.3. Le modèle de la macroéconomie classique
 - 3.4. La politique macroéconomique dans le modèle classique
- 4. La théorie keynésienne
 - 4.1. La nature de l'économie selon les Keynésiens
 - 4.2. Les principes fondamentaux de la macroéconomie keynésienne
 - 4.3. Le modèle de la macroéconomie keynésienne
 - 4.4. La politique macroéconomique dans le modèle keynésien

Bibliographie :

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : questions de cours, exercice, question d'application

Documents autorisés : calculatrice collègue

Crédits ECTS : 5

Microéconomie

Enseignants : Hervé Braud

Objectifs du cours : Le cours de microéconomie a pour objectif de fournir a les bases de la microéconomie. Il montre en particulier comment les individus, les firmes et les décideurs politiques peuvent se servir de l'outil microéconomique pour analyser et résoudre les problèmes concrets. Par exemple, l'étudiant peut se baser sur la théorie microéconomique pour comprendre les décisions d'investissement, ou encore pour comprendre l'impact sur les consommateurs d'un pays les décisions de politique économique prises par l'Etat. Les décideurs peuvent se baser sur les outils microéconomiques pour prédire l'impact d'une taxe ou d'autres mesures de régulation, avant que celles-ci ne soient implémentées. Les firmes peuvent se servir des outils microéconomiques pour produire à moindre coût, maximiser leurs profits, décider de produire elles-mêmes une denrée ou plutôt de s'en procurer sur le marché, ou encore proposer des contrats incitatifs aux employés. Les juges et les législateurs peuvent partir de la microéconomie pour décider des lois antitrust ou de régulation de la concurrence.

Plan du cours :

Chapitre 1. introductif

- 1.1 La microéconomie et le problème de l'allocation des ressources
 - 1.1.1 L'arbitrage
 - 1.1.2 Qui prend les décisions
 - 1.1.3 Les prix déterminant les allocations
- 1.2 Les modèles
 - 1.2.1 Hypothèses et simplifications
 - 1.2.2 Tester les théories
 - 1.2.3 Le positif et le normatif
- 1.3 L'utilisation des modèles microéconomiques

Chapitre 2. L'Offre, la Demande et l'équilibre du marché

- 2.1 La demande
 - 2.1.1 La courbe de demande
 - 2.1.2 La fonction de demande
 - 2.1.3 Agréger les courbes de demande
- 2.2 L'offre
 - 2.2.1 La courbe d'offre
 - 2.2.2 La fonction d'offre
 - 2.2.3 L'agrégation des courbes d'offre

- 2.2.4 Les effets sur la courbe d'offre d'une politique commerciale de l'Etat visant les importations
- 2.3 L'équilibre du marché
 - 2.3.1 Détermination graphique et mathématique de l'équilibre
 - 2.3.2 Les forces qui conduisent le marché vers l'équilibre
- 2.4 Chocs sur l'équilibre
 - 2.4.1 Effets de déplacement de la courbe de demande
 - 2.4.2 Effets de déplacement de la courbe d'offre
- 2.5 Les conséquences d'une intervention de l'Etat
 - 2.5.1 Les politiques qui influencent l'offre
 - 2.5.2 Les politiques qui créent un écart entre l'offre et la demande
- 2.6 L'utilité du modèle de l'offre et de la demande
- Chapitre 3. Applications de la théorie de l'offre et de la demande : les élasticités
 - 3.1 L'importance de la pente des courbes d'offre et de demande
 - 3.2 La sensibilité de la quantité demandée au prix
 - 3.2.1 Elasticité-prix de la demande
 - 3.2.2 Autres élasticités de la demande
 - 3.3 La sensibilité de la quantité offerte au prix
 - 3.3.1 L'élasticité-prix de l'offre
 - 3.3.2 Autres élasticités de l'offre
 - 3.4 Les effets de la taxe
 - 3.4.1 Taxe Ad Valorem versus taxe spécifique
 - 3.4.2 Les effets de la taxe spécifique
- Chapitre 4. Le consommateur et la théorie du choix
 - 4.1 Préférences et utilité
 - 4.1.1 Propriétés des préférences des consommateurs
 - 4.1.2 Carte de préférence
 - 4.2 L'utilité
 - 4.2.1 La fonction d'utilité
 - 4.2.2 Les préférences ordinales, préférences cardinales
 - 4.2.3 L'utilité marginale
 - 4.3 La contrainte du budget
 - 4.4 L'optimum du consommateur

- 4.4.1 Détermination graphique de l'optimum
- 4.4.2 Dérivation de la courbe de demande
- 4.4.3 Effet revenu, Effet prix, effet de substitution
- 4.5 La courbe d'offre de travail

Chapitre 5. Les firmes et la production

- 5.1 Théorie de la firme
- 5.2 La production
- 5.3 La production à court-terme
 - 5.3.1 Productivité marginale, productivité moyenne
 - 5.3.2 Représentation graphique
 - 5.3.3 La loi des rendements marginaux décroissants
- 5.4 La production à long-terme
 - 5.4.1 Isoquants
 - 5.4.2 Substitution de facteurs
- 5.5 Les rendements d'échelle
- 5.6 La productivité et le progrès technique
 - 5.6.1 Productivité relative
 - 5.6.2 Innovations
- 5.7 L'analyse des coûts
 - 5.7.1 Les coûts à court-terme
 - 5.7.2 Les coûts à long-terme
 - 5.7.3 Baisser les coûts à long terme

Chapitre 6. Le surplus du consommateur, le surplus du producteur et leurs déterminants

- 6.1 Le surplus du consommateur
- 6.2 Le surplus du producteur
- 6.3 Les politiques économiques susceptibles de modifier les surplus
- 6.4 Comparaison des deux politiques, de déplacement des courbes d'offre ou de demande, et de création d'un gap entre l'offre et la demande : les importations

Chapitre 7. Le modèle compétitif, fondé sur la théorie de la concurrence pure et parfaite

- 7.1 L'équilibre du marché en concurrence pure et parfaite
- 7.2 La maximisation du profit
 - 7.2.1 Le profit
 - 7.2.2 Les deux étapes de la maximisation du profit

- 7.3 La concurrence court terme
 - 7.3.1 La maximisation du profit à court-terme
 - 7.3.2 La courbe d'offre de la firme à court-terme
 - 7.3.3 La courbe d'offre du marché à court-terme
 - 7.3.4 L'équilibre compétitif à court-terme
- 7.4 La concurrence à long terme
 - 7.4.1 La maximisation du profit à long-terme
 - 7.4.2 La courbe d'offre de la firme à long-terme
 - 7.4.3 La courbe d'offre du marché à long-terme
 - 7.4.4 L'équilibre compétitif à long-terme

Chapitre 8. Le monopole

- 8.1 La maximisation du profit en situation de monopole
 - 8.1.1 Le revenu marginal et le prix
 - 8.1.2 Le monopole
- 8.2 La courbe du revenu marginal
- 8.3 Le pouvoir du marché et la pente de la courbe de demande
 - 8.3.1 L'indice de Lerner
 - 8.3.2 L'effet d'un déplacement de la courbe de demande
- 8.4 Monopole et économie du bien-être

Bibliographie :

PERLOFF, Jeffrey M., Microeconomics, Pearson, 2012
PICARD, Pierre, Eléments de microéconomie, Montchrestien, 2007
VARIAN, Hal R., Introduction à la microéconomie, de Boeck, 2006.

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 2 ou 3 heures

Type d'épreuve : exercices ou/et questions de cours

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Comptabilité générale

Enseignants : Nathalie Rivenet & Delphine Lenoir

Objectifs du cours : Maîtriser les bases de la comptabilité générale.

- Connaissances (savoir) : appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- Aptitudes cognitives (savoir-faire) : Réaliser des travaux comptables
- Attitudes (savoir être) : faire preuve de méthode et de rigueur

Plan du cours :

Introduction. Le système comptable français

Chapitre 1. Les principes de l'enregistrement comptable

Chapitre 2. Les incidences de la TVA pour les entreprises

Chapitre 3. Etablissement de la facture

Chapitre 4. L'enregistrement des achats ventes

Chapitre 5. Les acquisitions d'éléments d'actif

Chapitre 6. Le financement de l'entreprise

Bibliographie :

Manuel de comptabilité générale : Dunod Auteurs : Maséo, Philipps, Raulet Paru le 10/03/2010
12 ième édition

Manuel de comptabilité générale : Foucher Auteurs : Fridérich, Lanlois Paru 09/2010

Introduction à la comptabilité Manuel et applications Auteurs Disles Maéso Méau 2 ième
édition chez Dunod

Introduction à la comptabilité Corrigés Auteurs Disles Maéso Méau 2 ième édition chez
Dunod

Exercices corrigés de comptabilité générale Auteur : Grandguillot 2009/2010 chez Gualino

Fiches et exercices de comptabilité générale Auteur : Paul-Jacques Celimann chez Ellipes

Modalités d'évaluation : contrôle continu et examen final

Durée de l'examen : 3 heures

Type d'épreuve : applications, exercices et études de cas

Documents autorisés : plan comptable et calculatrice

Crédits ECTS : 5

Statistiques

Enseignants : Louinord Voltaire

Objectifs du cours : Maîtriser les outils de la statistique descriptive. Savoir interpréter les informations statistiques présentées dans des tableaux et/ou graphiques. Savoir produire des résultats statistiques et les interpréter.

Plan du cours :

Chapitre introductif Statistique versus Statistiques Intérêts et limites des statistiques Quelques exemples de statistiques

Chapitre 1. Les concepts de base de la statistique descriptive

- 1.1. Quelques notions fondamentales
- 1.2. Construction des tableaux
- 1.3. Représentation graphique des données

Chapitre 2. Les caractéristiques de position

- 2.1. Le mode et la classe modale
- 2.2. La médiane
- 2.3. La moyenne arithmétique
- 2.4. Distribution symétrique versus Distribution asymétrique

Chapitre 3. Les caractéristiques de dispersion

- 3.1. Etendue et écart
- 3.2. Intervalle et écart interquartiles
- 3.3. Boîte à moustaches
- 3.4. Ecart absolu moyen, variance et écart-type

Chapitre 4. Les caractéristiques de concentration

- 4.1. Médiale et écart médiale – médiane
- 4.2. Courbe de concentration (courbe de Lorenz)
- 4.3. Indice de Gini

Chapitre 5. Introduction aux indices

Bibliographie :

Brigitte Tribout (2013) Statistique pour économistes et gestionnaires. 2 ème édition, Pearson, 715 pages

David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4ème Edition, De boeck, 845 pages

Bernard Py (2010) La statistique sans formule mathématique : Comprendre la logique et maîtriser les outils. Pearson, 2ème Edition, 303 pages

Elisabeth Olivier (2008) L'essentiel de statistique descriptive. Gualino, 188 pages

Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 pages

Modalités d'évaluation : Au-delà de trois absences non justifiées en TD, l'étudiant.e est considéré.e comme «défaillant.e» pour cette matière. En conséquence, il/elle n'est pas autorisé.e à participer ni au contrôle continu ni au partiel. 2 contrôles continus – 1 en amphi (30 – 40 minutes) et 1 en salle de TD (1 heure) – comptant pour 30% de la note finale – 1 examen final comptant pour 70% de la note finale.

Durée de l'examen : 2 heures

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

Atelier de méthode

Enseignants : Mohamed Belhedi

Objectifs du cours : La poursuite d'étude à l'université requiert de bonnes capacités de rédaction. Ce cours a pour objectif d'apporter les outils pour savoir raisonner, ordonner des idées et les présenter à l'écrit.

Plan du cours :

1. Retour sur les fondamentaux
 - 1.1. Orthographe, grammaire, syntaxe
 - 1.2. Niveau de langue
 - 1.3. Gestion du temps
2. Mobilisation des connaissances
 - 2.1. La dissertation
 - 2.2. Lecture de textes
 - 2.3. Travail en groupe
 - 2.4. La note de synthèse

Bibliographie :

DALENS Marc, 2019, Concours, Fonction publique, les épreuves d'admissibilité, Studyrama

GENEREUX Jacques, 2017, Jacques généreux explique l'économie à tout le monde, Seuil

GENEREUX Jacques, 2017, Introduction à l'économie, Seuil

Modalités d'évaluation : contrôle continu & examen final

Durée de l'examen : 2 heures

Crédits ECTS : 3

Anglais

Enseignants : Grégory Marteel, Sophie Mott, Cédric Vantielcke, Pierre Poisson, Léane Catez

Objectifs du cours : Le premier objectif des cours de langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

Modalités d'évaluation : contrôle continu, examen final et travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO

Crédits ECTS : 3

Approche des différents univers professionnels

Enseignants : Abdelkader Chehik

Objectifs du cours : Le projet personnel et professionnel (PPP) est une unité d'enseignement obligatoire offrant aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle. Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur motivation et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur cursus universitaire, puis de leur carrière. Il permet de travailler en équipe, communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

Plan du cours :

Le module PPP est structuré au travers de trois volets :

1. celui portant sur une préparation aux rencontres avec des professionnels;
2. celui relatif aux conférences réalisées par des professionnels qui axeront leurs interventions sur :
 - les qualités et compétences nécessaires pour occuper un poste spécifique,
 - la notion du parcours professionnel,
 - les problèmes et difficultés rencontrés;
3. celui ayant trait à la présentation de l'entreprise, la collectivité et l'association, où seront, notamment, mises en relief :
 - la composante et les intérêts socio-économiques,
 - les valeurs entrepreneuriales du dirigeant,
 - les valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs des dirigeants.

Modalités d'évaluation :

Session 1 : rédaction d'un rapport (5 pages) avec soutenance, 4/5 de la note, QCM assuré par CEL, 1/5 de la note.

Session 2 : oral de synthèse, 4/5 de la note QCM assuré par CEL, 1/5 de la note

Crédits ECTS : 2

Introduction à la sociologie

Enseignants : Jérôme Boissonade

Objectifs du cours : Ce cours d'introduction à la sociologie, intégrant des séquences de type TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner le matériau théorique et des méthodes qui puissent être exploités lors des séquences de type TD, mais aussi et surtout à l'extérieur du cours. Après une séance de présentation de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail d'Erving Goffman et celui de Pierre Bourdieu. Les deux dernières séances de cours magistral permettront de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales travaillées en cours et lors des séquences de type TD.

Plan du cours :

INTRODUCTION

A. Méthodes

1. Objet d'étude et subjectivité
2. Objectivité et objectivation
3. Objectivisme, sociologie compréhensive et constructivisme

B. Émile Durkheim (1858-1917) (intégration/régulation)

1. Intégration et régulation
2. Les suicides

C. Karl Marx (1818-1883) (exploitation)

1. L'exploitation
2. La lutte des classes
3. L'aliénation

D. Max Weber (1864-1920) (légitimité)

1. Classe et statut
2. Autorité

STIGMATE ET INTERACTION SOCIALE - Goffman (1920-1982)

1. Situation et activité située
2. Stigmate
3. Rituels
4. Acteur et rôle
5. Conclusion

DOMINATION ET VIOLENCE SYMBOLIQUE - Bourdieu (1930-2002)

1. Structure
2. Habitus
3. Capital
4. Champ
5. Doxa
6. Reproduction
7. Distinction

DOMINATIONS ET PRATIQUES D'ÉMANCIPATION

1. Nouvelles figures de la domination
2. Quelques formes d'émancipation

Bibliographie :

Goffman E. (1975), Stigmate ; les usages sociaux des handicaps, Paris, Les éditions de Minuit

Cabin P. (2000), « Dans les coulisses de la domination », Revue Sciences humaines, numéro spécial « Le monde selon Bourdieu », n° 105.

Bourdieu P. (1979), La distinction ; critique sociale du jugement, Paris, Les éditions de Minuit

Modalités d'évaluation : 70% : Examen et 30% : QCM surprise lors d'une séance

Durée de l'examen : 2 heures

Type d'épreuve : examen sur table

Documents autorisés : aucun

Crédits ECTS : 4

6 Informations pratiques

Assistante sociale en faveur des étudiants

Delphine Lemaire
Maison de l'Étudiant Bureau 0.05 rez-de-chaussée
252 avenue de l'Université BP 5526
59379 DUNKERQUE CEDEX 1
Rendez-vous uniquement par mail :
✉ service.social.littoral@crous-lille.fr

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1 ter avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
☎ 03 28 66 28 26

Les estudiantines (résidences privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
☎ 03 28 23 70 76

Service logement en ville
Antenne du CROUS
☎ 03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations
59140 Dunkerque
☎ 03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité
☎ 03 28 23 73 15

Le sport

Service des Sports
189B, avenue Maurice Schumann
BP 5526 - 59379 Dunkerque Cedex
☎ 03 28 23 76 67

La santé

Une équipe : médecin, infirmières, secrétaire, psychologue, assistantes sociales

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits
Rendez-vous auprès du secrétariat :

✉ santecampus@univ-littoral.fr

☎ 03 28 23 71 61

Infirmières :

- Etre à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool...
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Ingrid VANDEZANDE, Infirmière
Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...). Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie...

☎ 03 28 23 74 41

☎ 03 28 23 73 46

✉ vie.etudiante@univ-littoral.fr

✉ handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Formation secourisme – PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions. Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque 📞 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer - M. Evrard à la Croix Rouge 📞 03 21 31 40 70

Calais - Mme Bogeart Association Marquise Secourisme 📞 06 30 77 49 70

CEGIDD – Centre de dépistage IST

Santé sexuelle, Infections Sexuellement Transmissibles

Accueil, Écoute, Information, Orientation

4 rue Monseigneur Marquis 59140 Dunkerque

📞 03 59 73 44 70

Les Centres de Ressources en Langues (CRL)

Les [Centres de Langues](#) de Boulogne, Calais et Dunkerque vous proposent de suivre des enseignements optionnels ou complémentaires (bonus) à certains horaires, généralement en fin de journée. Les groupes sont constitués par le Centre de Ressources en Langues et limités à 36 étudiants. Les auditeurs libres doivent s'inscrire mais leur inscription leur sera confirmée sous réserve de place disponible dans le groupe désiré.

7 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



8 Réglementation des examens en licence

A compter de la rentrée 2021-2022

Adoption CFVU du 13/04/2021

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique :
- Une note supérieure ou égale à 08,5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) Cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal : Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :
 - les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
 - les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés);

- Compensation et obtention du diplôme :

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE). Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de

connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque bloc de compétences, entre les blocs d'un même semestre et entre les deux semestres d'une même année universitaire.

- Seconde Chance L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

Synthèse

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 & 2		
	Épreuve passée		
Évaluation initiale (Session 1)	oui	non (ABI*)	non (ABJ)
	Seconde chance		
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	non	non	oui
Evaluation Supplémentaire (Session 2 : rattrapage)	oui	oui	oui

* ABI : Absence Injustifiée

** ABJ : Absence Justifiée

- Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Bonus Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note d'activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points ajoutés à la moyenne de l'UE	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique sur le bloc de compétences : « compétences transversales ». Le bonus se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

- Catalogue des bonus 2023-2024

- Sport et Culture
 - Activités sportives
 - Atelier vidéo (Site de Dunkerque)
 - Troupe universitaire (Site de Dunkerque)
 - Piste sur scène (Site de Boulogne-sur-Mer)
- Langues et expression
 - Cours de langues
 - Certification langue - CLES
 - Projet Voltaire
 - CEL'quence (Site de Dunkerque)
- Engagement étudiant
 - Tutorat pédagogique
 - Engagement étudiant et citoyen
- Découvertes et immersions
 - Stage volontaire
 - Semestre ou année de césure
 - Sessions de l'étudiant créateur
- Unités d'enseignements
 - UE d'ouverture
 - UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs » puis « Espace de documents ».

3. Jurys et résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement :

Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Étudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

Retard Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Évaluation initiale (session 1) :

- Un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- Un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Évaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Épreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

9 LanSAD

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une **note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une **note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« ? carnet de bord ? »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1

Compétences évaluées	Session 1		Épreuves de substitution	Session 2		Notes
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)	
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)	
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)	

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.